



VIGILANCE & ACTION

*"Il n'y a qu'une fatalité, celle des peuples qui n'ont plus assez de forces pour se tenir debout et qui se couchent pour mourir".
"Le destin d'une nation se gagne chaque jour contre les causes internes et externes de destruction".*

N° 180 octobre / novembre 2004 - 4 € - Bulletin mensuel de liaison du MIL - (ISSN 0989-3237)

Le MIL dit NON

LA TURQUIE : UN PARTENAIRE MAIS PAS UN MEMBRE DE LA FAMILLE

par Jacques ROUGEOT,
professeur à la Sorbonne

La question de l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne, longtemps dormante, est aujourd'hui devenue brûlante. Et cette fois-ci, il ne s'agit pas d'une amplification médiatique plus ou moins factice. Le débat suscite les passions et c'est sous la pression de l'opinion publique qu'il a fait irruption sur le devant de l'actualité. Chacun voit bien, en effet, que cette question dépasse de beaucoup celle de l'addition d'un pays

quelconque à un ensemble européen qui en comptera bientôt près d'une trentaine. Chacun sent bien que ce qui est en jeu relève de l'essentiel, de l'idée que nous nous faisons de ce que nous sommes et de ce que nous voulons être. En régime de croisière, nous ne nous attardons guère sur ce genre d'interrogations, parce que les réponses semblent évidentes. Aujourd'hui, la nécessité qui s'impose à nous de prendre une décision névral-

gique sur un point précis produit un effet de cristallisation : elle nous oblige à tirer au clair ce que nous pensions confusément et à dire nettement les conclusions que nous en tirons.

Pour nous, nous estimons que la Turquie n'a pas sa place dans l'Union européenne.

LES RAISONS DE NOTRE CHOIX

Les aspects de la question sont si nombreux qu'il est impossible de les aborder tous et que nous devons nous en tenir à ceux qui nous paraissent essentiels. Cela pourra nous amener à nous exprimer assez crûment et à dire tout haut ce que l'on entend souvent murmurer, mais qui ne transparaît guère dans le débat public.

Pour traiter une question compliquée, il ne faut pas craindre de s'en tenir à quelques idées simples. La première est que, puisqu'il s'agit de l'Europe, réalité d'abord géographique, il faut se demander si la Turquie est localisée en Europe. La réponse est évidemment négative, puisque l'immense majorité de ce pays se trouve en Asie, à commencer par sa capitale, Ankara. (23.000 km² en Europe et 700.000 km² en Asie) On peut toujours construire un ensemble sur des bases qui ne soient pas géographiques, mais il faut le dire clairement. Il ne faut pas cultiver l'ambiguïté en se servant du nom de l'Europe et il faut admettre que cet ensemble pourra

se dilater et englober beaucoup d'autres pays sur des critères économiques ou juridiques. Il faudrait qu'il y eût des raisons bien puissantes pour considérer comme négligeable cette évidence première.

Une autre idée simple, récusée par le conformisme mental qui nous étouffe si souvent, est que, dans cette question comme dans bien d'autres, nous devons d'abord prendre en considération notre intérêt, c'est-à-dire celui de la France et de l'Europe indiscutablement européenne et non celui de la Turquie. Il est de bon ton d'affirmer que certains pays auraient une sorte de vocation humanitaire universelle qui leur imposerait le devoir d'agir toujours pour le bien des autres. Que l'on trouve de tels propos dans les discours officiels, cela fait partie de la rhétorique du genre. Dans la réalité, cela relève de la dangereuse naïveté ou de la tartufferie (quand, par exemple, on prétend organiser une expédition militaire pour libérer le pauvre peuple irakien du méchant

Saddam Hussein). Nous qui ne sommes pas tenus d'avoir de ces pudeurs de langage, nous pouvons dire que chaque pays ou chaque ensemble politique doit sauvegarder d'abord son propre intérêt. L'égoïsme individuel est un vilain défaut. En politique internationale, il est un droit, voire un devoir, dans des limites raisonnables, bien entendu. Quand on nous dit donc que nous devons consentir à subir certains inconvénients et intégrer la Turquie dans l'Europe pour venir en aide à ce pays, cet argument n'est pas recevable. On nous parle beaucoup de la susceptibilité des Turcs et de la nécessité de ne pas les vexer. Il est vrai que nous devons mettre dans nos relations avec eux toutes les formes requises mais, au bout du compte, nous ne sommes tout de même pas tenus de nous marier au prétexte que le soupirent éconduit se sentirait froissé dans sa fierté ou qu'il pourrait ensuite user de mauvais procédés à notre égard.

LE FOND DU PROBLÈME

Parmi les influences qui s'exercent en faveur de l'admission de la Turquie dans l'Union européenne, celle des forces économiques pèse d'un poids particulier. Le Médef ne prend aucune précaution pour intervenir ouvertement dans le débat. Les raisons qu'il invoque méritent d'être examinées. La Turquie a encore beaucoup de chemin à parcourir pour parvenir au niveau économique des pays européens, surtout des plus développés. Son peuple a la réputation d'être travailleur. On peut espérer que les capitaux ne le soient pas à fonds perdus. La tentation est donc grande de considérer ce pays comme un champ d'expansion fructueux pour nos entreprises et de souhaiter qu'il fasse étroitement partie de notre aire d'activité. Cette préoccupation est légitime, mais il ne faut pas en faire un absolu auquel tout devrait être subordonné.

Il faut d'abord remarquer que les relations économiques avec la Turquie sont certes importantes, mais non pas vitales pour nous. Ce pays est un des débouchés, parmi d'autres, ouverts à notre activité. Les questions économiques peuvent se régler par des moyens économiques, c'est-à-dire par des accords et des dispositions donnant toutes facilités utiles, sans qu'il soit besoin d'établir une sorte de communauté de vie entre les pays concernés. On peut d'ailleurs se demander si cette insistance à pousser à l'intégration n'est pas entachée de quelques arrière-pensées. Certains milieux, patronaux en particulier, estiment que cette industrie aura, dans un avenir proche, besoin d'une main-d'œuvre que seule l'immigration pourrait fournir. Calcul à courte vue et générateur de difficultés infiniment plus graves que celles qu'il prétend résoudre, mais calcul assez répandu, même s'il est encore formulé à voix discrète. L'intégration dans l'Union européenne d'un pays comme la Turquie, et d'autres peut-être à la suite, faciliterait beaucoup l'opération en permettant la libre circulation des personnes sans restriction ni contrôle.

Mais surtout, il faut en venir au cœur du sujet et poser la question : quel est le critère essentiel d'après lequel nous estimerons qu'un pays peut ou ne peut pas être intégré à part entière dans l'Union européenne ? Pour nous, ce critère est celui de la civilisation commune. Terme imprécis assurément, comme tous ceux qui relèvent du même registre : on peut aussi parler de culture, de tradition, de mentalité, de vision du monde. Mais ce

que recouvrent ces mots est bel est bien perçu spontanément comme une réalité substantielle. On constate que certains peuples ont en commun non seulement une proximité géographique, mais une même façon, pour l'essentiel, d'envisager l'organisation de la société, les rapports entre les êtres humains (hommes et femmes), les principes du pouvoir, les fondements de la justice, etc. Cette conception du monde inspire, de façon souvent peu consciente mais d'autant plus profonde, aussi bien les grandes décisions collectives que les actes de la vie quotidienne. C'est tout cela que nous rangeons sous le terme de civilisation.

Sous ce rapport, l'état du monde d'aujourd'hui résulte des influences qui se sont exercées tout au long de nombreux siècles. Parmi ces influences, il en est une qui a, de très loin, laissé la plus forte empreinte, c'est celle de la religion. Quels que soient les sentiments de chacun, c'est un constat historique qui s'impose à tous. Cette empreinte a évidemment son origine dans le passé, mais elle fait maintenant partie de la nature de chaque civilisation. Un Français, un Allemand ou un Tchèque athée est spontanément imprégné d'influence chrétienne. Le phénomène est encore plus vrai en terre d'islam : un musulman sceptique (qui ne prendra d'ailleurs pas le risque de se déclarer athée) est profondément modelé par le mode de pensée et de comportement issu du Coran. Ce qui est vrai à l'échelon individuel est encore renforcé à l'échelle de toute une société. Les deux traditions, chrétienne et islamique, ont chacune une identité forte et n'ont aucune aptitude à se mélanger.

Mais la Turquie ne présente-t-elle pas un cas particulier ? C'est, dit-on, un pays laïque, donc proche du modèle politique occidental. En réalité, outre que cette laïcité est un peu particulière, car elle s'exerce explicitement dans un cadre musulman, elle touche les formes officielles de l'Etat et non la substance du pays. Qui plus est, l'évolution historique récente est préoccupante. Mustapha Kémal Atatürk a imposé ses réformes d'une main de fer alors que l'islam était en phase qu'on pourrait qualifier de dépressive. Aujourd'hui, l'islam en Turquie suit la même voie que l'islam dans le monde : il est en phase de forte affirmation de soi, animé par une volonté souvent virulente de revanche, d'expansion et de conquête. Dans le cas de la Turquie, héritière de l'empire ottoman, on peut

même parler d'esprit de reconquête, sous des formes nouvelles, portant sur les territoires européens qu'elle avait autrefois soumis avant d'être obligée de refluer.

Certains indices visibles confirment cette évolution. L'armée, garant traditionnel de l'héritage d'Atatürk, est aujourd'hui battue en brèche, et d'ailleurs pénétrée par l'islamisme. Qu'arriverait-il d'ailleurs si, comme l'exigent les instances de l'Union européenne, l'armée était renvoyée dans ses casernes et se voyait interdire de jouer son rôle actuel de rempart contre l'islamisme ? D'autre part, le gouvernement, naguère anti-islamiste, est aujourd'hui aux mains d'islamistes dits « modérés » (c'est-à-dire en fait plus prudents, habiles à ne pas trop se précipiter et à sauvegarder certaines apparences), en attendant d'être occupé par des islamistes moins diplomates et plus expéditifs. Les formes imposées par Atatürk, ainsi que les fameux « critères de Copenhague » édictés par les instances européennes, risqueraient de ne pas peser lourd contre la pression d'une société de plus en plus islamisée.

Pour discréditer ceux qui refusent l'intégration de la Turquie à l'Union européenne, on les accuse souvent, par dérision, de vouloir s'enfermer dans un « club chrétien ». Les praticiens de la langue de bois proclament qu'il est moralement interdit et politiquement incorrect de soulever la question de l'islam. On voit combien ces arguments polémiques sont réducteurs et futiles au regard de la réalité profonde et de la nature de l'enjeu.

On invoque souvent le principe de précaution contre des risques virtuels ou imaginaires. Il devrait bien plutôt s'appliquer au danger très concret que représenterait l'intégration d'un pays qui pèserait d'un poids considérable, puisqu'il serait numériquement le plus puissant de l'Union européenne, alors qu'il est substantiellement hétérogène à la nature profonde de notre continent.

Pour faire court et nous en tenir à l'essentiel, nous n'avons pas développé d'autres arguments qui viendraient renforcer notre analyse. Par exemple, se rend-on bien compte que, si la Turquie était intégrée à l'Union européenne, nous aurions des frontières communes avec la Syrie, l'Irak et l'Azerbaïdjan, pays qui sont, ou qui peuvent devenir à tout moment, des poudrières ?

Bien entendu, les arguments que nous avons exposés ne constituent nullement une déclaration d'hostilité à

l'égard de la Turquie. Au contraire, ce qui menace à terme la paix et la concorde, ce sont les mélanges contre nature qui se révèlent explosifs. Le débat qui se développe aujourd'hui fait

apparaître la notion de « partenariat privilégié » pour caractériser les relations entre l'Europe et la Turquie. Cette voie paraît en effet intéressante. En somme, nous souhaitons vivement

que la Turquie soit un ami proche, mais nous constatons qu'elle n'est pas membre de la famille européenne et qu'elle n'a pas vocation à le devenir dans un avenir prévisible.

LA POSITION DE JACQUES CHIRAC

Certains, y compris parmi nos amis, sont troublés par la position de Jacques Chirac, explicitement favorable à l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne. Nous qui soutenons depuis longtemps l'action du président de la République parce que nous savons à quel point il a le sens de l'intérêt national, nous avons bien conscience qu'il n'a pas adopté cette position à la légère et nous devons d'abord nous efforcer d'entrer dans ses raisons.

Ne perdons jamais de vue que Jacques Chirac occupe une fonction de responsabilité qui est unique, au sommet de la pyramide, dans notre République teintée d'esprit monarchique, ainsi que l'a voulu son fondateur, le général de Gaulle. Cette fonction implique que son titulaire ne peut pas se contenter de prendre des positions de principe, d'exprimer avec transparence le fond de sa pensée et de se désintéresser des conséquences possibles. Dans le cas de la Turquie, Jacques Chirac est assurément très conscient du danger que représente la poussée islamiste dans un pays qui est en situation d'équilibre instable. Dès lors, un rejet immédiat et abrupt de notre part pourrait fournir aux islamistes les plus extrémistes une occasion d'attiser la rancœur de la population et de précipiter leur prise de pouvoir. Il ne serait pas dans notre intérêt d'avoir aux portes de l'Europe un voisin hostile qui dispose d'une véritable puissance, en particulier d'une puissance militaire. Il est donc prudent d'utiliser le temps pour gérer avec pragmatisme une situation délicate.

Ce qui est très frappant, en effet, c'est de voir à quel point Jacques Chirac, dans la plupart de ses dernières déclarations, insiste sur l'importance

des délais qui seront nécessaires avant de prendre la décision finale, sur le fait que le processus engagé n'est pas irréversible et qu'il pourra être arrêté jusqu'au dernier moment. L'obligation de soumettre à référendum l'engagement définitif de la France s'inscrit donc bien dans cette stratégie.

Jacques Chirac a été très clair sur le sujet en déclarant, dans sa conférence de presse du 1^{er} octobre 2004 à Strasbourg : « *Alors, je vous rassure tout de suite, les Français auront leur mot à dire. Et pour pouvoir donner cette garantie et cette assurance, j'ai demandé au gouvernement d'examiner les conditions d'insertion dans la révision constitutionnelle qui, vous le savez, est nécessaire pour adopter le traité constitutionnel européen, d'introduire une disposition permettant de garantir qu'à partir d'une certaine date, c'est-à-dire avant l'entrée éventuelle, ou la question de l'entrée éventuelle de la Turquie, les Français soient interrogés non pas par le biais de la procédure parlementaire, mais obligatoirement pour cet élargissement et d'éventuels autres élargissements par le biais du référendum. Voilà la position que j'ai prise et que je vous renouvelle.* »

C'est donc bien dans la révision de la Constitution française, nécessaire pour permettre l'adoption du traité constitutionnel européen, que sera inscrite l'obligation de consulter les Français par référendum avant l'éventuelle intégration de la Turquie et de tout autre nouveau pays candidat. Cet engagement, qui sera dès lors inscrit dans notre Constitution, sera donc officialisé dans un délai de quelques mois.

D'autre part, la nature de sa fonction oblige le président de la République à ne pas traiter les questions internationales au cas par cas et à ne jamais perdre de vue la situation d'ensemble sur la scène mondiale. Autrement dit, il doit toujours adopter un point de vue géostratégique. Or, Jacques Chirac, dans l'esprit gaullien, a manifestement une conception très haute, très lucide et très volontariste du rôle que la France doit jouer dans le monde. Cette conception, comme il l'a exposé à maintes reprises, est celle d'un monde multipolaire et non soumis à la suprématie absolue du pays le plus puissant, qui croit avoir vocation à imposer non seulement sa domination, mais son modèle au monde entier. Dans la vision du président, la France a un rôle éminent à jouer. Comme elle ne peut à elle seule équilibrer la puissance des Etats-Unis ou, à terme, celle de la Chine, elle doit être à la tête d'un ensemble de pays qui, à des degrés divers, n'acceptent pas la domination d'une seule puissance. Un certain nombre de pays musulmans font évidemment partie de cet ensemble et nous devons en tenir compte dans notre politique internationale globale.

Dans cette perspective, la Turquie peut être envisagée sous deux aspects. Par sa situation aux confins de l'Europe, elle occupe une position stratégique névralgique. Il importe donc d'avoir des relations étroites avec elle. Par sa population, elle fait partie du monde musulman et il pourrait être délicat, pour notre politique étrangère, que le président de la République française paraisse cautionner le rejet d'un pays musulman en raison de sa religion.

DÉCIDEMENT, C'EST NON

Voilà, selon nous, quels sont les termes du débat. Nous avons voulu les examiner sans les simplifier et c'est donc en toute sérénité que nous avons conclu que l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne comporterait, à terme, nettement plus d'inconvénients que d'avantages parce qu'elle risquerait fort d'altérer la substance de notre continent et, par conséquent, de notre pays. Il nous a paru que c'était notre rôle de citoyens

de prendre parti et d'exposer nos raisons.

Conformément à notre manière habituelle, nous prenons position sans détours et nous mettons en garde ceux qui, hostiles à l'actuel processus de construction européenne, seraient tentés de favoriser l'intégration de la Turquie en pensant que ce serait le meilleur moyen de faire exploser l'Europe de Bruxelles. Ils feraient là une politique de Gribouille dont ils se-

raient bien incapables de maîtriser les conséquences ravageuses.

Bien entendu, contrairement à certains qui font campagne contre l'intégration de la Turquie pour gêner Jacques Chirac, nous réaffirmons à quel point il est important que le quinquennat du président de la République soit un succès et nous redisons notre détermination à y contribuer.

LES CAMPAGNES MILITANTES

Le Mouvement Initiative et Liberté (MIL) lance régulièrement des campagnes militantes. Si vous souhaitez y participer activement, nous vous invitons à commander notre matériel de propagande par courrier. Nous vous fournirons en fonction de nos stocks disponibles.



affiches (65x45 cm) : 5 x =

affiches (65x45 cm) : 5 x =

affiches (65x45 cm) : 5 x =

affiches (65x45 cm) : 5 x =

affiches (65x45 cm) : 5 x =

« JE SUIS FIER D'ÊTRE GAULLISTE »,

a déclaré Raoul Béteille, conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien député RPR, président du MIL.

ET VOUS ? SI VOUS AUSSI ÊTES FIER D'ÊTRE GAULLISTE, RENVOYEZ-NOUS VOTRE DÉCLARATION



le diplôme (format 29.7x21 cm)



« Toute une vie, je n'ai fait que certains lits de la France. »
« La France n'est réellement elle-même qu'en prenant appui sur... »
« Chaque Français qui, en se sentant... »
MIL : la droite civique, gaulliste et patriote

l'attestation (8x5)

VIGILANCE & ACTION est édité par le M.I.L - Directeur de la publication : R. BÉTEILLE

Imprimerie spéciale - Dépôt légal à parution - CPPAP 0105 P 11181

Nom Prénom.....
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone Portable Télécopie Courriel@.....
 Date et lieu de naissance Souhaitez-vous être adhérent , adhérent actif ou militant ?
 Profession

- OUI, MOI AUSSI, JE SUIS FIER D'ÊTRE GAULLISTE !
- Je souhaite recevoir le diplôme (format 29.7x21 cm) et l'attestation (format 8x5 cm) du MIL (20 €)
- Je désire recevoir une documentation sur le M.I.L.
- Je désire soutenir financièrement les campagnes du MIL et verse :
 - 100 € ou plus
 - 50 €
 - 30 €
 - 20 €
- Je souhaite adhérer (ou renouveler mon adhésion) au M.I.L. pour l'année :
 - Cotisation de membre et abonnement au journal : 40 €
 - Cotisation couple : 40 €
 - Cotisation simple : 25 €
 - Cotisation chômeur : 10 €
 - Cotisation pour la carte de membre donateur : 80 €
 - Cotisation pour la carte de membre bienfaiteur : à partir de 160 €
- Je désire m'abonner à «Vigilance et Action» (pour les non adhérents) : soutien : à partir de 160 € simple 30 €
- Je désire recevoir gratuitement le nouveau manifeste du MIL.

Date

Signature

À remplir en lettres majuscules et à renvoyer au M.I.L, 75 rue Louis-Rouquier 92300 Levallois-Perret

Tél. 01 47 57 34 44 - Télécopie 01 47 57 34 24 - Courriel : m.i.l@noos.fr

MIL : La droite civique, gaulliste et patriote

Conformément à l'article 27 de la Loi n°78-17 du 6/1/78 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les réponses aux différentes rubriques de ce bulletin sont facultatives. Les informations qu'elles contiennent sont à usage strictement interne et ne peuvent être communiquées qu'à des responsables désignés par le Bureau National. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur justification de votre identité.